

Credit etudiant garant et pacs

Par Lu12

Bonjour au cours de mes etudes j ai contracte un credit etudiant dont mes parents se sont portes garants pour rembourser le tout si je ne suis pas solvable.

Ma question est qu avec mon copain nous envisageons de nous pacsé et je ne veux pas qu il puisse lui etre demandé quelconque remboursement à ce credit si je ne pouvais le faire.

Aussi je me demandais si ca pouvait etre la cas et si le pacs pouvant en lui meme enleve la "clause" garants ou degage mes parents de leur responsabilite.

Vous remercient

Par yapasdequois

Bonjour,

Le PACS ne modifie ni votre engagement de rembourser ce crédit ni le cautionnement de vos parents.